

RDV OBLIGATOIRE POUR LE DEPÔT DE DOSSIER (30 min/personne) : prise de RDV en ligne uniquement
www.cluses.fr ou <https://rendezvousenligne.fr>

PRE DEMANDE A REMPLIR EN LIGNE, ET **A IMPRIMER** SUR : <https://ants.gouv.fr>
PRE DEMANDE **OU** CERFA (A RETIRER EN MAIRIE)

Le demandeur doit présenter les **ORIGINAUX**, et fournir une copie des documents suivants :

Photo d'identité de moins de 6 mois (photographe conseillé)

Elle doit être **non découpée, non scannée**, et aux normes internationales suivantes :

Photo couleur sur fond clair (**blanc refusé**), de face, **tête nue, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé** (sans piercing, pas de bandeau, pas de fantaisies telles que chouchous ou barrettes), **cheveux derrière les oreilles et sans lunettes**.

Justificatif de d'identité du demandeur (original + copie)

Carte nationale d'identité (périmée depuis moins de 5 ans), passeport, acte de naissance

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

A fournir en cas d'absence de carte d'identité en cours de validité, de passeport non sécurisé, ou ville de naissance non reliée à COMEDDEC (à vérifier sur le site <https://ants.gouv.fr>)

Justificatif de domicile de moins d'1 an (original + copie)

Avis d'imposition, taxe d'habitation, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe/portable, quittance de loyer d'un office HLM ou d'une agence immobilière, attestation d'assurance pour logement... (Échéanciers acceptés)

* **En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne ou d'un parent** : Justificatif de domicile de l'hébergeant, justificatif d'identité de l'hébergeant, Justificatif précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé (**+ de 3 mois**), à retirer en Mairie, et un justificatif personnel

DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES SELON LE CAS PARTICULIER :

* **Mineur = PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ENFANT LORS DU RDV :**

Justificatif d'identité du responsable légal

En cas de séparation/divorce : le jugement **complet** du Tribunal précisant la résidence du mineur

En cas de garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents et copie des 2 cartes nationales d'identité

* **Personne sous Mesure de Protection :**

Copie du jugement de mise sous protection en cours de mesure

Présence et signature du Responsable légal selon la mesure de protection, et copie de sa carte nationale d'identité

* **Renouvellement ou Remplacement :**

Ancien titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) + **PHOTOCOPIE DE LA PAGE 2 DU PASSEPORT**

A restituer lors du dépôt de dossier, ou lors de la remise du nouveau titre

* **Perte ou vol de son titre d'identité :**

Déclaration de perte : à remplir en Mairie de Cluses

Déclaration de vol : formulaire à établir en Gendarmerie

* **Ajout ou modification du nom d'usage :**

Fournir un acte de mariage pour les épouses, un acte de décès pour les veuves, ou l'autorisation du mari de porter le nom d'épouse (jugement de divorce)

Pour les mineurs, un courrier manuscrit des 2 parents autorisant le port du nom d'usage, avec une copie recto/verso des 2 cartes nationales d'identité

* **En cas de naturalisation :**

Justificatif de nationalité française (si l'acte de naissance ne permet pas de d'établir la nationalité)

Certificat de nationalité française (CNF), Déclaration d'acquisition de nationalité française, ou Décret de naturalisation

* **Timbres fiscaux (bureau de tabac ou sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr>) :**

Passeport :

86 € pour un adulte

42 € pour un enfant de + de 15 ans

17 € pour un enfant de – de 15 ans

Carte nationale d'identité :

25 € en cas de perte ou de vol

LE TITRE D'IDENTITE DOIT ETRE RETIRE DANS LES 3 MOIS MAXIMUM DES RECEPTION EN MAIRIE, SANS PRISE DE RDV